

Journal d'informations municipales de CHÂTILLON-EN-DIOIS Châtillon-en-Diois, Mensac, Menée, Archiane, Bénévise, Les Nonières

14 juillet 2021, Fête nationale

Le plus marquant dans cette célébration, c'est la présence d'un public nombreux. Les pompiers sont aussi de la fête. Après le 14 juillet 2020 célébré avec le public, cela faisait près de 9 mois que l'on n'avait pas eu cette ambiance autour d'une cérémonie au monument aux morts.

Nos musiciens fidèles sont là : Serge Baude, Jean-Pierre Pellini et Alain Minard pour mettre de la joie dans cette fête avec l'hymne à Châtillon, un Chant patriotique écrit par M. Borel de Châtillon et le Chant des Allobroges.

Le Maire Eric Vanoni après avoir salué Mme le Maire de St Roman, les élus, les pompiers, indique que Bernard Buis est excusé parce qu'il défile sur les Champs Élysées.

Eric Vanoni commence son discours en rappelant les origines de cette fête nationale.

"C'est par la loi du 6 juillet 1880, que le 14 juillet devient fête nationale. Les débats parlementaires qui précèdent l'adoption de cette loi montrent que les députés de la IIIe république ont hésité pour la date de la fête nationale entre le 5 mars date



d'ouverture des États généraux en 1789 et la fameuse nuit du 4 août d'abolition des privilèges. La IIIe République doit ancrer son jeune pouvoir et il est important pour durer après trois-quarts de siècle de pouvoir royaliste et napoléonien que la démocratie se forge une image de symboles. Le drapeau Bleu-Blanc-Rouge, la devise Liberté, Égalité Fraternité, Mais aussi la Marseillaise. En fait le choix du 14 juillet procède de la commémoration de deux 14 juillet, celui de 1789, et celui de 1790.



Monique Orand prend la suite:

"La prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, est considérée comme la première intervention d'ampleur du peuple dans le cours de la vie politique française. C'est le symbole de la lutte contre l'oppression de la royauté.

Dans cette Bastille, forteresse royale, réputée imprenable, le peuple souverain a posé un acte fort de conquête des libertés.

Cette notion de libertés, au pluriel, est toujours d'actualité. Nous avons toujours et encore le souci de respecter les droits et les libertés individuelles.

Au cours de l'année des événements tragiques ont eu lieu, ils ne doivent pas nous faire oublier qu'une de nos libertés fondamentales est celle de croire ou de ne pas croire. La remise en cause, par certains, du libre exercice de la religion est une attaque au principe constitutionnel de laïcité.

Ce symbole du 14 juillet 1789 et cette notion de liberté sont une des clés de voûte de notre République, défendre nos libertés reste toujours d'actualité.

Les paroles de notre hymne national scandent le triomphe de la liberté, paroles terribles qui ont encore leur actualité dans la mesure où l'armée a une double fonction : défendre notre pays mais aussi défendre notre République.

Nos troupes se trouvent engagées dans des opérations intérieures de lutte contre le terrorisme et extérieures de lutte contre ceux qui arment le terrorisme.

Depuis le 1er janvier 2020 ce sont 12 soldats qui ont perdu la vie dans des opérations extérieures et 7 personnes civiles qui sont tombées sous les armes des terroristes.

Cette idée de la III^{ème} République de faire du 14 juillet une Fête Nationale qui mêle civils et militaires perdure depuis 1880, excepté durant les quatre années du régime de Vichy."

Martine Vincent poursuit la lecture du discours :

"En 1880, les débats sur la loi concernant la fête nationale ne font pas uniquement référence à la prise de la Bastille. Elle doit honorer un autre moment fort, symbolique de notre histoire : le 14 juillet 1790 qui est la célébration de la fête de la Fédération.

Cette fête se déroule ce jour-là, sur le champ de Mars à Paris. C'est un acte très important de la Révolution car le roi prête serment à la Nation devant les représentants des 83 départements tout



récemment créés. 100 000 fédérés et près de 500 000 parisiens y assistent.

Il s'agit d'une fête de réconciliation nationale qui exprime l'attachement du peuple au roi mais aussi à la Nation, à la Loi et à la Liberté.

Aujourd'hui mercredi 14 juillet 2021, la pandémie nous a tantôt confinés, tantôt déconfinés, masqués, distancés, soumis au couvre-feu. Pour beaucoup d'entre nous le travail est devenu distanciel alors que d'autres prennent des risques pour que notre vie quotidienne continue en assurant notre alimentation et tout ce qui est essentiel pour vivre : la continuité des services publics, des écoles, des service de soins pour nos concitoyens frappés par le virus, des pompiers, des soignants, des aidants.

Nous pouvons compter sur ces chaînes de solidarité qui se sont constituées depuis le début de la pandémie."

Enfin Eric Vanoni conclut :

"Si en 1790 il fallait faire une nation, je crois que la situation d'aujourd'hui nous oblige à appliquer cette idée vieille comme la nuit des temps qui est le concept de faire nation. 231 années après la fête de la Fédération, la République doit toujours se fédérer souvent à contre courant des égoïsmes et des individualismes dominants. N'oublions pas les synonymes de fédérer : confédérer, unir, coaliser, associer, grouper, assembler, réunir, rassembler, et sa définition fédérer faire fédération. Cet esprit de fédération aujourd'hui doit inciter à dépasser les clivages politiques, dépasser les croyances, dépasser les origines familiales, dépasser les préjugés. Cette fédération, c'est aussi valoriser ce que nous avons de commun avec l'autre sans gommer les différences qui font notre identité. Aujourd'hui nous devons nous fédérer pour continuer à lutter contre la pandémie,

mais aussi nous fédérer pour l'après-pandémie pour plus de solidarité. Nous devons jouer à fond pour retrouver la pleine activité économique, la vie sociale artistique culturelle et sportive. Nous sommes encore dans une période d'entre-deux, entre cette envie de liberté retrouvée et le discernement et la responsabilité individuelle nécessaires pour éviter toute mauvaise surprise. Cette volonté de célébrer la liberté et la fête nationale, c'est bien l'essence même de ce 14 juillet que nous fêtons aujourd'hui, unis dans cette célébration de la République, de sa devise et de ses valeurs et en particulier la laïcité, ciment de vivre ensemble avec son hymne la Marseillaise que je vous inviterai à entonner.

Vive la commune nouvelle de Châtillon, vive Châtillon plus beau village de France, vive la République, vive la France."

Ce 14 juillet est aussi l'occasion de remise de grades chez les pompiers. C'est une occasion de les mettre à l'honneur pour tous les services qu'ils rendent.

Colette Moreau et Sylvette Martin déposent une gerbe devant le monument aux morts et la Marseillaise est jouée par nos musiciens et entonnée par l'assistance.



Pour continuer cette cérémonie, un peu libérée de la pesante présence du virus de la Covid19, la population est invitée à un vin d'honneur dans les locaux tout neufs, pas encore tout à fait terminés, de la nouvelle cantine scolaire.

Chacun a pu se rendre compte de la réalité de ce magnifique équipement qui devrait être en service à la rentrée scolaire. Cette réalisation, c'est aussi un expression de la vie collective et du rôle des institutions au service de l'intérêt général.



Conférence de M. Gaël Robin sur la restauration de la Mairie de Châtilion et la tour de l'horloge attenante.

Bruno Gastoud en introduction rappelle d'abord que ce bâtiment de la mairie existe sur la commune depuis plus de 400 ans. Suite à inscription par arrêté du 23 juillet 1992 des façades et toitures, de la cage d'escalier et son décor et du beffroi attenant, les façades (et la toiture pour protection) sont classées monument historique le 13 février 2008. Face à l'inquiétude de certaines personnes quant à la dégradation des décors, la commune en 2012 a décidé de faire une conservation d'urgence.

À la suite une souscription a été lancée en vue d'une restauration. Son succès a témoigné de l'adhésion des habitants et des amis de Châtilion à ce projet. Lors du premier mandat d'Eric Vanoni, le bureau d'étude Archipat, spécialisé dans la restauration des monuments historiques, a été nommé pour faire les études nécessaires.

M. Gaël Robin, responsable de ce bureau d'étude, a donc construit et conduit le projet de restauration. Il nous le présente ci-dessous.

Nous donnons ici les grandes lignes du propos illustré de nombreux documents que M. Gaël Robin a tenu devant une cinquantaine de personnes.

Pour ce projet il a fallu faire des choix sur des bases historiques. Pour cela il fallait faire un état des lieux, établir des relevés, faire des propositions de restauration argumentées, tout ceci sous la houlette d'un comité scientifique.

D'abord une approche historique et une recherche des influences architecturales :

Des recherches historiques ont été menées aux archives départementales et municipales, pour comprendre comment ce bâtiment construit à la fin du XVI^e siècle par Claude de Perdyer a évolué depuis ses origines jusqu'à aujourd'hui.

Claude de Perdyer était proche de François de Bonne, duc de Lesdiguières, connétable de France. Avec lui il a guerroyé dans le Queyras, dans les confins de l'Italie, en particulier le Piémont. Claude de Perdyer était aussi compagnon d'armes de François Philibert, avec qui il est resté en lien puisque la fille de Claude de Perdyer a épousé le fils de François Philibert.

On pense que Claude de Perdyer a été influencé par des édifices qu'il a pu voir en Italie avec des appareillages de briques en décor feint, des bossages et des frises. On pense aussi à la place des Vosges avec ses appareillages en briques qui rappellent les décors feints de Châtilion.

L'état des lieux :

Un inventaire de 1630 des biens de noble Claude de Perdyer qui permet de constater que l'agencement de la maison est resté globalement le même. Ceci a permis d'établir une hypothèse de construction pour guider le travail ultérieur.

Ce beau patrimoine de Châtilion qu'est la mairie présentait de nombreux désordres. À l'extérieur sur les décors en mauvais état, à l'intérieur avec des cloisonnements et des murs qu'il fallait reconnaître comme anciens ou non.

L'évolution du bâtiment a pu être aussi documentée avec des photos anciennes. La surélévation de la façade avec un petit auvent est une addition postérieure à la construction.

L'état des lieux a aussi nécessité des relevés métres précis, pour comprendre les alignements de murs et aussi les différences de niveau très complexes. Ceci a permis de dresser des plans précis qui permettent par exemple de retrouver la trace du rempart dans le mur de la façade est.

Le travail de relevés précis a été conduit aussi pour les façades et pour le beffroi dont on comprend qu'il a été bâti en plusieurs fois.

Une reconstitution en plan des façades a pu être faite pour situer les ouvertures initiales et l'agencement des décors.

Le projet :

Réhabiliter la mairie avec l'emplacement de tous les services et salles (conseil, mariage), en tenant compte de l'accessibilité, des aspects techniques (réseaux), était particulièrement difficile !

Pour les décors, la découverte de décors très bien conservés cachés dans le beffroi, a permis de connaître les teintes d'origine.

Pour l'accessibilité il a fallu trouver des solutions



pour les différences de niveau, pour l'emplacement de l'ascenseur. Une collaboration étroite avec les pompiers a permis d'éviter le recours à un 2e escalier.

L'entrée principale avec l'escalier est conservée ; une entrée par la voûte permet d'accéder à l'ascenseur en traversant une salle qui pourra recevoir des panneaux d'information et des expositions.

La mise en valeur du patrimoine :

- Les façades classées

Pour restaurer les décors, une discussion approfondie a été menée avec les inspecteurs des monuments historiques et le comité scientifique pour définir les conditions de restauration. Le parti pris a été de combler les lacunes avec des décors colorés un ton en-dessous des décors originaux. L'effet attendu est de faire ressortir les parties authentiques et en même temps de montrer la composition d'ensemble.

Le décor de fausses pierres en bossage a nécessité de retrouver la technique ancienne : crépis avec une branche de buis. Un bel exemple de savoir ancien !

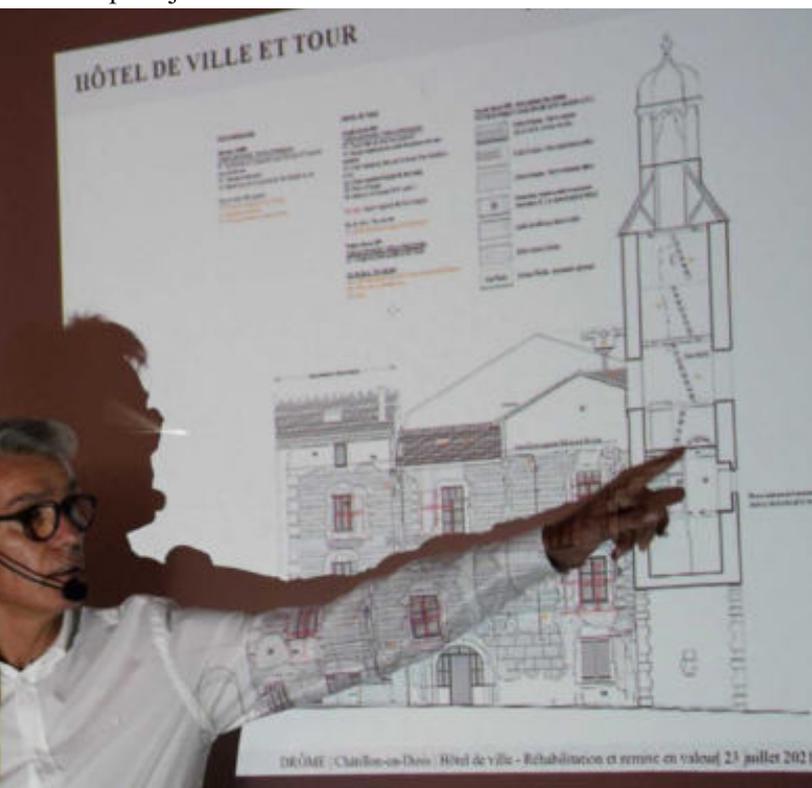
- La tour de l'horloge

Dans la mesure du possible les éléments anciens ont été conservés. Cependant il a fallu reprendre la structure de la charpente. La couverture du dôme est refaite en cuivre étamé, plus résistant que le fer blanc original. Les tuiles de la couverture ont été choisies pour se rapprocher des tuiles originales à pâte jaune.

L'avancement du chantier :

Les parties extérieures et les structures du clocher se terminent. Les échafaudages pourront prochainement être enlevés. Il restera les travaux d'agencements intérieurs et si tout va bien on peut tabler sur une fin de chantier à la fin février 2022.

Après cet exposé largement illustré par des projections, Gaël Robin a invité l'assistance à se déplacer sur le site pour commenter les travaux tels que vus de l'extérieur. Ce qui fut fait pour le plus grand plaisir de l'assistance.



Assemblée générale de l'ACSPADE

Après la conférence, l'ACSPADE a tenu son assemblée générale.

Le président Bruno Gastoud a rappelé les deux faits marquants de l'année écoulée :

-La qualification de Châtillon comme Plus Beau Village de France qui est à la fois une récompense et un succès des efforts que l'ACSPADE a conduits avec la commune.

- La restauration de la mairie qui a été l'objet de la conférence en salle et sur le site, conduite, à la demande de l'ACSPADE, par M. Gaël Robin, architecte du patrimoine. L'avancement actuel des travaux leur apporte une bonne lisibilité pour répondre à la promesse faite aux donateurs à la souscription pour la restauration des décors de les associer à cette restauration.

Autres activités de l'ACSPADE :

Restauration de façades :

Pour répondre aux recommandations de l'Association des Plus Beaux Villages de France, l'ACSPADE a engagé des actions pour contribuer à la restauration des façades du village. Après

plusieurs instructions de dossiers, celui du 4 rue de la gare a abouti (voir le prochain Echo). Aujourd'hui, le village de Châtillon est qualifié PBVF mais il doit poursuivre ses



opérations de restauration pour conserver cette reconnaissance, à valider dans 6 ans.

Souscription à la Fondation du Patrimoine pour la restauration des décors de la Mairie :

87 dons représentant un montant de 14786€ ont été effectués, ce qui témoigne de l'intérêt des donateurs pour la restauration des décors de la mairie.

Site internet :

Hubert Meffre rappelle qu'il ne peut rentrer dans le site que les éléments qui lui sont fournis ! Il demande l'établissement d'un comité rédactionnel pour établir une liste des articles avec leurs auteurs.

Gestion administrative de l'ACSPADE :

Le respect des statuts n'est pas assuré et nous allons y remédier au cours du prochain exercice.

Rapport Financier : Sylvie Veye-Chareton a présenté son rapport financier qui nous montre une situation saine.

Les rapports moral et financier ont été votés à l'unanimité.



Semaine animée à la bibliothèque de Châtillon en Diois !

La bibliothèque a fêté le 400^e anniversaire de Jean de La Fontaine avec plusieurs événements.

Mardi 20, atelier d'écriture : 5 personnes ont écrit des fables à leur façon et se sont montrées très créatives,

Mercredi 21, jeu de piste : 10 équipes, 25 adultes et 14 enfants, tous touristes, ont parcouru la forêt Giono, lu les panneaux sur la forêt et l'eau, et des fables de La Fontaine affichées dans les arbres, pour répondre à un questionnaire. Ce jeu a beaucoup amusé adultes et enfants dont certains ont découvert que Jean de La Fontaine avait été Maître des Eaux et Forêts.

Vendredi 23, lecture de fables : 15 personnes ont lu des fables de leur choix,

en parcourant les viols, de fontaine en fontaine. Plusieurs avaient apporté leur propre recueil, livre de Prix du Certificat d'études passé dans les années 30 par la maman, ou livre lu et relu au fil des ans. Tous ont remarqué que ces textes de près de 350 ans restent largement d'actualité et ont inspiré de nombreux illustreurs.



Journée des auteurs du Diois, 7^e édition

Le dimanche 25 juillet, à l'invitation de la bibliothèque municipale, les auteurs du Diois sont venus présenter leurs œuvres.

Parmi eux, le Châtillonnais Jean Oddoz qui vient de ré-éditer "Les chroniques de l'ancien temps", a publié plusieurs nouveaux livres. Jacques Mouriquand a présenté un livre de témoignages recueillis dans ses vidéos de TV-Val-de-Drôme. Citons aussi Marie Pouillaude et Isabelle Simon pour leurs livres illustrés de collages, Jeanne-Aimé Sintès pour ses nouvelles et "Le voyage de la Drôme" illustré par Jean-François Galmiche, Emmanuel Deltour, Pierre-Louis Gauthier pour leurs nouvelles, Raoul Rigeade pour ses romans, Claire Bartoli, Roland Dehon, Isabelle Micaleff, Marie-Cécile Redmond et Rose Lune, pour leurs

textes poétiques, Théo Dep et Lily Rabine pour un hommage à Isabelle Blas, Hervé Bienfait pour "Écoles en Diois", Christiane Giudicelli, spécialiste des lamas, Jean-Claude Rouchouse pour ses documents naturalistes, Bernard Ravet pour ses livres témoignages, Claire Bonnelle pour ses ouvrages de psychologie, Josiane Brachet avec les publications du Comité Départemental de Spéléologie.

Les revues "Chroniques du Diois", "Les cahiers de l'Oule", "Terres Voconces" étaient présentes. Enfin, la librairie Mosaïque proposait des ouvrages d'auteurs qui n'avaient pas pu venir.

Les nombreux visiteurs, curieux et intéressés, ont pu échanger avec les auteurs et partager des moments de lecture.

Rendez-vous en 2023 pour la 8^e édition !



Info bibliothèque :

Vous pouvez vous procurer auprès de la bibliothèque de Châtillon (exemplaires en nombres limités) :

- le livre "*Chroniques de l'ancien temps*" que Jean Oddoz a fait ré-éditer
- ainsi que le livre "*il n'est pas trop tard pour parler de Résistance*" de Jean Abonnenc

Cela se passe dans nos villages !

Menée

La fontaine située près de l'église a fait l'objet d'une réparation importante. En effet, depuis quelques temps l'évacuation fonctionnait très mal, voire plus du tout ce qui provoquait des débordements d'eau sur la route. L'entreprise Fraboulet a complètement changé le tuyau d'évacuation en installant un conduit d'un diamètre beaucoup plus important ce qui devrait mettre fin aux problèmes rencontrés ces derniers mois.



Les Nonières

De nouveaux luminaires ont été installés pour l'éclairage public et, bientôt, les câbles aériens auront disparu ! Dans un premier temps, ce sont *les lignes électriques* qui ont été enlevées. Nous avons vu des acrobates suspendus aux poteaux, ou dans des nacelles démonter tous ces câbles disgracieux !



Cela fait suite aux travaux d'assainissement et d'enfouissements entrepris à l'automne 2018. Il ne reste plus que les lignes téléphoniques à enlever et les poteaux pourront être supprimés. Les habitants du village attendent cela avec impatience.

Les nouveaux luminaires installés sont à leds, ils diffusent une lumière orangée douce et cela donne, la nuit, une nouvelle ambiance nocturne aux ruelles du village.

La fontaine de "Michelou",

celle dont le plus petit bassin en pierre provient du couvent de Combeau, est restée fermée quelques semaines. En effet la bouche à clé, après des dizaines d'années de bon fonctionnement, s'est cassée. Il a fallu faire appel à l'entreprise Fraboulet pour changer cette pièce défectueuse.



Rappel : Forum des Associations le 4 septembre à la locomotive

Venez nombreux pour vous informer sur les activités associatives !

Pour recevoir l'Echo ! Abonnez vous !

1) *Pour recevoir l'Echo par mail* : Il suffit d'envoyer un message vide à l'adresse suivante :
information_mairie-subscribe@mairie-chatillonendiois.fr

Vous serez alors abonné automatiquement et pourrez vous désabonner tout aussi automatiquement.

2) *Vous pouvez télécharger l'Echo à partir du site web de la Mairie* : <http://www.mairie-chatillonendiois.fr>

Conception et réalisation : Mairie de Châtillon-en-Diois, 26410

Directeur de la publication : Eric VANONI

ISSN : 2744-046X Rédaction de ce numéro : J.A. MALOD, Monique ORAND